

12 juin 2014

La CAP des attachés était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

En préambule, la CFDT présente une déclaration préalable (copie ci-après) qui insiste, une nouvelle fois, sur les modalités opaques de la gestion des « compteurs » (agents qui viennent émarger sur les effectifs MEDDE/MLET). Comme annoncé, dans cette déclaration, la CFDT n'a pas émis, lors de la présente CAP, d'avis sur les propositions de l'administration concernant les agents d'autres corps (hors attachés du CIGEM).

Régulièrement des représentants de la sous-direction de la DRH viennent présenter leur activité et les dossiers qu'ils ont en gestion, alors pourquoi la sous-direction RM⁽¹⁾ n'est-elle jamais représentée malgré nos demandes réitérées depuis plus de deux ans !!!

Le président annonce que la sous-direction RM devrait être représentée à la CAP d'octobre : à suivre ...

Déclaration des élu-e-s CFDT

Monsieur le président,

Une nouvelle fois, la CFDT vous interpelle sur le manque de lisibilité dans la gestion des « compteurs ».

Nous avons appris qu'enfin le SERM avait été validé. C'est une bonne nouvelle, toutefois il y a un manque de clarté dans les conditions d'attribution des « compteurs » : Pourquoi la DRH accorde-t-elle des « compteurs » à tel corps pour des agents originaires de telle administration ? et vers tel service ? comment sont sélectionnés les dossiers présentés en CAP ?

Nous attendons toujours des explications de la part de la DRH et plus particulièrement de RM, sous-direction vers laquelle nous renvoie le président de la CAP. Car, hélas comme nous en avons la crainte il y a quelques années déjà, un président de CAP n'est plus qu'un coordinateur : il doit composer avec ses autres collègues sous-directeurs. Mais ce n'est pas aux représentants du personnel d'aller taper à la porte de chaque sous-directeur pour obtenir des informations.

De plus, la CFDT attire votre attention sur l'absence d'un traitement équitable des agents mutés « sous réserve compteur » lors de la CAP de février 2014 : en l'absence de validation du SERM certains services ont republié les postes au tour suivant, d'autres non. L'information des agents a été faite de façon informelle sans réponse officielle de la DRH. Cela n'est pas acceptable.

Dans une période de réduction des effectifs, l'absence de lisibilité sur les processus de gestion des effectifs alimente les soupçons « d'arbitraire », de « corporatisme » alors que par ailleurs les attachés de nos deux ministères doivent toujours faire la preuve de leurs compétences et vont rencontrer de plus en plus de difficultés à effectuer des parcours diversifiés et ascendants.

Par conséquent, lasse de toujours répéter la même chose, la CFDT a décidé lors de la présente CAP de ne pas valider les propositions de mobilités interministérielles présentées par l'administration.

Par ailleurs, la CFDT vous remet ce jour le courrier en date du 23 mai 2014 qu'elle a adressé au DRH.

Merci de votre attention.

Le président de la CAP apporte les informations suivantes :

1/ Concernant le **CIGEM**⁽²⁾ : ce dossier aboutit, les arrêtés de nominations dans le nouveau corps sont en cours de rédaction ou de diffusion. A noter, qu'une centaine d'attachés d'autres ministères en poste au MEDDE/MLET ont opté pour être en gestion dans nos deux ministères.

2/ Concernant l'intégration des **IAM** (inspecteurs des affaires maritimes) dans le corps des attachés ou des ITPE (selon mode de recrutement) : « il faut avancer » indépendamment des évolutions en cours sur le corps des ITPE (création d'un 3^{ème} grade, projet de fusions de corps d'ingénieurs). 82 IAM sont recensés par l'administration comme devant intégrer le corps des attachés (sur un total de 193).

3/ Concernant le **RIFSEEP**⁽³⁾ (qui doit remplacer notamment la PFR) : le président annonce le début de discussions avec les organisations syndicales à l'automne, sachant que ce nouveau régime indemnitaire doit être mis en place entre le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} janvier 2017. L'administration va commencer par le corps des adjoints administratifs puis à l'ensemble des corps administratifs et enfin aux corps techniques.

Dans le cadre d'une intervention intersyndicale, la CFDT a affirmé son opposition à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Toutefois, puisque les textes sont parus, elle souhaite échanger avec l'administration pour aboutir à une mise en œuvre la moins préjudiciable possible pour les agents.

4/ Concernant le **GRAF**⁽⁴⁾ (nouveau 3^{ème} grade du corps des attachés) : l'arrêté listant les postes ouvrant droit à une promotion dans ce grade devrait être publié au JO sous peu. Les propositions de promotions au GRAF au titre de 2013 et 2014 (soit 140 postes au total) seront examinées lors d'une CAP spécifique le 16 septembre 2014. A noter que les promotions au titre de 2013 ne prendront pas effet avant le 2 octobre 2013 (date d'effet du CIGEM). Le président indique qu'il sera « souple » vis à vis des services en terme de délais de réponse pour que l'exercice soit mené dans les meilleurs conditions possibles.

5/ **Cycle de mobilités** : le président rappelle la note du DRH aux organisations syndicales proposant de passer de trois à deux cycles de mutations par an. Ce nouveau dispositif a pour but d'être en cohérence avec les autres ministères et d'alléger le système actuel. « la discussion est ouverte avec les organisations syndicales » une mise en œuvre en 2015 est envisagée.

La CFDT n'est pas opposée sur le principe à un passage à deux cycles. Toutefois, cela ne devra pas aboutir à léser les agents en terme de mobilités et de validation de promotions.

6/ Concernant l'emploi fonctionnel (**CAEDAD**), le président indique que sa gestion doit évoluer : la création d'un 3^{ème} niveau de grade implique que le CAEDAD⁽⁵⁾ soit clairement géré comme un emploi fonctionnel et non comme une promotion. C'est pourquoi l'administration propose qu'à l'avenir des postes ouvrant droit au CAEDAD soient affichés dans les listes de postes vacants (la typologie des postes concernés devant être validée). Le président rappelle que 140 postes sont ouverts en CAEDAD actuellement. Le « turn-over » est d'une dizaine de postes par an.

La CFDT considère qu'il est prudent d'attendre le résultat d'une première année d'application du GRAF avant d'envisager une modification des modalités de gestion du CAEDAD.

7/ Concernant les « **compteurs** », le président indique que les dossiers présentés correspondent aux besoins exprimés par les services qui sont priorisés au niveau des RZGE⁽⁶⁾ ou de l'administration centrale puis centralisés à la DRH. Ces propositions se font dans le cadre d'un quota de postes budgétaires par macro-grade (et non par corps). Le président indique que les négociations avec le budget ont été très longues et difficiles cette année : le quota a fortement baissé par rapport à 2013. Il est d'environ 100 catégories A et une dizaine de B. Sur ce quota émergent les attachés CIGEM entrant notamment.

Recours PFR

Quatre recours sont présentés. Un cinquième et dernier au titre des recours 2013 sera présenté à la CAP d'octobre.

Un recours n'a pu être traité, la CAP n'étant pas compétente en l'état actuel pour statuer.

La CAP a émis un avis favorable pour un recours et en a rejeté deux autres.

Il est rappelé que, malheureusement, l'affichage d'une moyenne à respecter par service n'implique pas que les agents se voient attribuer systématiquement ce coefficient : les restrictions budgétaires donnent peu de marges de manœuvre aux services ce qui rend l'exercice illisible et frustrant pour les agents au regard de leur investissement ...

La RIFSEEP ne va pas rendre l'exercice plus lisible et plus juste !!

Mobilités 1^{er} et 2^{ème} niveaux

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12-06-14_mobilites_1-&2_niveau.pdf

Mobilités interministérielles (hors CIGEM)

La CFDT a été rejointe par l'UNSA dans son refus d'émettre un avis sur les dossiers présentés par l'administration, compte-tenu de l'absence de la sous-direction RM qui devra notamment justifier certaines propositions (qu'elle a validées) pour lesquelles l'adéquation profil/poste pose question

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12-06-14_mobilites_interministerielles.pdf

Projets professionnels

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12-06-14_projets_professionnels.pdf

Demandes d'intégration

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12-06-14_demandes_integration.pdf

Réorganisation des services

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12-06-14_reorganisations_service.pdf

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter l'élu CFDT titulaire :
Pour des dossiers à traiter lors de la prochaine CAP, contacter également l'élue CFDT suppléante :

Isabelle MESLIER SG/SPES 01 40 81 84 11
isabelle.meslier@developpement-durable.gouv.fr

Chantal RELAND DGITM 01 40 81 73 21
chantal.reland@developpement-durable.gouv.fr

Lexique

- (1) Sous-direction des recrutements et de la mobilité
- (2) Corps interministériel à gestion ministérielle
- (3) Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- (4) Grade à Accès Fonctionnel
- (5) Conseiller d'Administration de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
- (6) Responsable de zone de gouvernance des effectifs.